



Rédacteur : Sylvain DESEAU, conseiller agro-équipements – Chambre d'Agriculture du Loiret

## Réseau électrique : quel risque de coupure cet hiver ?

Eviter le « blackout », c'est l'objectif que s'est fixé RTE, le gestionnaire de notre réseau de transport haute tension national, quant à la distribution d'électricité cet hiver. Malgré le contexte tendu, rien à craindre sur ce point nous ont-ils assuré. Par contre, des coupures de réseau seront réalisées pour s'affranchir des pics de consommation. Voici ce qu'il faut retenir concernant leur mise en œuvre.

### Hiver 2022/2023, un contexte énergétique compliqué

Tous les ans, à l'approche de l'hiver, RTE réalise des simulations visant à mettre en rapport notre capacité de production nationale (centrale nucléaire, thermiques gaz et charbon, hydroélectrique et autres énergies renouvelables) et des scénarios de consommation. Objectif : Anticiper l'équilibre de l'approvisionnement.

Le climat est souvent l'élément déterminant des scénarios. « 1°C de moins sur la température extérieure nationale signifie que le pays doit produire en plus, l'équivalent de l'appel de puissance de la ville de Paris intramuros » donne en exemple RTE.

Mais cette année, une conjonction de facteurs affectant notre capacité de production rend le bilan particulièrement tendu :

- Crise du gaz lié au conflit UKRAINE/URSS (En France, en 2021, 6% de la production électrique était générée par les centrales thermiques au gaz).
- Problèmes d'entretien du parc nucléaire qui entraînent une indisponibilité ponctuelle d'une partie des réacteurs.

- La sécheresse de cet été qui perturbe la disponibilité de la ressource en hydroélectricité.

## Quelles solutions pour garantir l'équilibre ?

Premier levier, recourir à l'importation d'électricité via nos voisins européens (Nous sommes habituellement exportateur). Si les échanges fonctionnent bien, le risque de pénurie ne porterait alors que sur quelques % de la consommation d'électricité.

Seront alors mis en œuvre des moyens dits de sauvegarde :

L'effacement : c'est une pratique courante. Moyennant rémunération, quelques gros consommateurs acceptent de réduire voir suspendre leur consommation de façons ponctuelle et très réactive.

Baisser la tension d'alimentation : cela permet de gagner en disponibilité sur le réseau . Limitée à 5%, elle affecte (perte de puissance) mais ne détériore pas le fonctionnement des appareils électriques.

Faire appel à la sobriété des consommateurs, que ce soient au niveau des particuliers, des collectivités territoriales ou des entreprises. « Consommer moins tout le temps » et « consommer régulièrement au meilleur moment » sont deux mesures mises en avant par le plan de sobriété de l'état.

Solliciter des groupes électrogènes disponibles sur le parc privé.

Cet hiver, si toutes ces mesures ne sont suffisantes, l'ultime recours sera le délestage.

## Coupures hivernales : les principaux points à retenir

Selon notre interlocuteur direct chez ENEDIS, il faut s'attendre à avoir entre 1, si l'hiver est doux, et 10 coupures, si l'hiver est froid (type hiver 2011/2012).

Ces coupures seront

- Ponctuelles et maîtrisées.
- Locales, faites au niveau des postes sources par tronçon de distribution (bloc de 100 MW)

### Définitions :

Blackout : coupure massive et non maîtrisée du réseau.

Délestage : Coupure d'alimentation ciblée et ponctuelle.

Effacement : contrat passé avec des gros consommateurs (industriels) qui acceptent de réduire voir suspendre ponctuellement leur consommation.

- « Tournantes » (à tour de rôle). Tout le monde sera concerné à l'exception des sites classés prioritaires par la préfecture (ex : industrie à risque, sites liées à la santé, la sécurité, la sûreté national, ...) ... et les quelques chanceux qui sont raccordés sur la même ligne qu'eux !
- D'une durée de 2 heures
- 1 fois/jour sauf situation critique.
- Sur les tranches horaires 8h00 - 13h00 et 18h - 20h00.
- Uniquement les jours ouvrés (Pas le week end).
- Elles seront annoncées la veille au soir à partir de 21H30.
- Les coupures peuvent être annulées 2 heures avant leur mise en œuvre si les efforts en terme d'économie d'énergie sont réels et efficaces.
- Vous n'avez pas d'action à réaliser sur votre compteur.

**Groupe électrogène :**  
Si vous mettez en route un groupe électrogène, pensez à vous découpler du réseau en coupant les disjoncteurs.

## Comment serez vous informé et alerté ?

La mobilisation des consommateurs pour économiser l'énergie aux heures sensibles est essentielle pour limiter le nombre de coupures. D'où la mise en place du dispositif d'alerte EcoWatt relayé par les chaînes de télévision.

**Feu vert :** Consommation normale

**Feu orange :** Système électrique tendu. Pas coupure envisagée sauf incident technique impévu. Les Ecogest sont les bienvenus.

**Feu rouge :** Situation très tendue. Coupure inévitable aux heures citées si aucun effort n'est fait pour réduire la consommation :

- Baisser la température du chauffage
- Limiter l'éclairage
- Ne pas utiliser/décaler l'utilisation des appareils ménagés et des systèmes de cuisson.

### **Les informations Ecowatt**

Elles vont fonctionner par étape : J-3, J-2 et J-1. Pour être informé sur la situation nationale quand on rentre sur une période de vigilance :

- Tous les jours à la télévision : « météo de l'électricité ».
- Via le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) : Vision nationale du dispositif. Possibilité de recevoir des notifications par SMS en inscrivant votre n° de téléphone.
- En téléchargeant l'application Eco Watt sur son téléphone portable : Vision nationale du dispositif. Envoi de notifications.
- Via un n° de tél grand public 09 70 82 00 70 (serveur vocal)

## Questions/réponses

- Est-ce que l'on peut avoir plusieurs coupures par jour ? Oui, possible en cas de grosse tension mais pas sur la même plage horaire.
- Serez-vous autonomes si vous êtes équipés d'une installation solaire en autoconsommation ? Non. Les onduleurs de la centrale assurent une fonction de découplage. Lorsque le réseau est coupé, la production des panneaux n'est plus disponible.
- Est-ce que le même dispositif de délestage est prévu pour le gaz ? Non

### ***Comment savoir si vous allez être directement concerné par une coupure ?***

Les sites déconnectés du réseau seront annoncés la veille au soir à partir de 21H30. Elles seront confirmées le matin même.

- Via le site [www.coupures-exceptionnelles.enedis.fr](http://www.coupures-exceptionnelles.enedis.fr) pour savoir quel quartier est concerné. Ce site sera aussi accessible via un lien intégré sur le site monécowatt.fr.
- Réseau ENEDIS, uniquement les clients > 36 kVA, par alerte SMS ou mail. Pas d'inscription nécessaire. Vérifier que vos coordonnées soient à jour (adresse mail et n° de téléphone) via votre espace particulier sur le site ENEDIS ou via l'adresse suivante [cen-cients-territoires@enedis.fr](mailto:cen-cients-territoires@enedis.fr)
- Les clients du réseau SICAP seront prévenus par mail ou SMS. Pas d'inscription. Vérifier également

Contact : Sylvain DESEAU : 02 38 98 80 39 ou 06 86 40 98 16, [sylvain.deseau@loiret.chambagri.fr](mailto:sylvain.deseau@loiret.chambagri.fr)